L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX: No 73 RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI MATIN, 18 OCTOBRE.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES EN FRANCE.

GERS.—(Arrondissement d'Auch.)

Inscrits	18.200
Votants	15.708
Peyrusse, conservateur	8.119 élu
David, radical	7.581

Aux élections de ballottage du 5 mars 1876, M. Peyrusse avait été élu par 7,558 voix contre 6,874 données à M. David. Le 21 mai, il avait été élu une seconde fois par 7,851 voix contre 7,768 données à M. David.

HAUTES-ALPES—(Arrondissement d'Embrun)

Inscrits	7.297
Votants	5.634
Ferrari, républicain	2.826 élu
Prunières, légitimiste	2.795
Voix perdues	17

Au scrutin du 17 septembre, M. de Prunières a obtenu 2,636 voix et M. Ferrari 2,332.

Un second candidat républicain, M. Ollier, en a obtenu 466. Sur 7,308 électeurs, 4,460 avaient pris part au vote.

HAUTE GARONNE.—(Arrondissement de Saint-Gaudens.

Votants	12.846
Tron, conservateur	6.807 élu
Champeraux, républicain	5.937

M. Tron avait été élu par 7,447 voix contre 5,792 obtenues par M. Champeraux.

MEURTHE ET MOSELLE.—(Arrondissement de Toul.

Petitbien, républicain	8.411 élu
A. Claude, conservateur	4.674

Aux élections du 20 février, M. Claude (Alphonse), qui a été tué par la foudre il y a quelques mois, était seul candidat; il fut élu par 12,353 voix.

NORD—(Arrondissement de Cambrai.)

Inscrits	24.096
Votants	14.500
Bertrand-Milcent, radical	11.246 élu
Lestoquoy	1.411
Nuls	902

Aux élections du 20 février, M. Parsy, qui n'avait pas de concurrent, fut élu par 13,919 voix.

OISE—(Arrondissement de Senlis.)

Inscrits	23.965
Votants	19.908
Frank Chauveau, rép	9.991
Picard, conservateur	9.725

Aux élections du 20 février, M. Sébert avait été élu par 9,882 voix contre 9,577 données à M. Picard.

LES COMMANDANTS DES CORPS D'ARMÉE.

RAPPORT AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Versailles, le 28 septembre 1876.

Monsieur le président,

Aux termes du paragraphe 4 de l'article 14 de la loi du 24 juillet 1873 sur l'organisation générale de l'armée, le commandant d'un corps d'armée ne peut, en temps de paix, conserver que pendant trois années, au plus, son commandement, à moins qu'à l'expiration de ce délai il ne soit maintenu dans ses fonctions par un décret spécial rendu en conseil des ministres.

Les commandants actuels des corps d'armée, sauf ceux des 9e, 19e et 18e corps, ayant été nommés le 28 septembre 1873, le moment est venu de statuer sur leur remplacement ou leur maintien à leurs postes.

Je crois devoir, monsieur le président, vous proposer de vouloir bien maintenir ces officiers généraux dans leurs fonctions, en raison des inconvénients qui pourraient résulter de leur remplacement, au moment où tant de graves questions intéressant notre réorganisation militaire sont encore à l'étude dans les corps d'armée.

Cette mesure serait, d'ailleurs, justifiée par les éminents services qu'ont déjà rendus les titulaires actuels de ces commandements et par la haute considération dont ils jouissent dans l'armée.

Si vous approuvez la proposition contenue dans le présent rapport, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien revêtir de votre signature le projet de décret qui l'accompagne.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

Le ministre de la guerre,
Général A. BERTHAUT.

Approuvé:
Le président de la République,
Maréchal DE MAC-MAHON,
duc DE MAGENTA.

Le président de la République française:

Vu la loi du 24 juillet 1873 sur l'organisation générale de l'armée;

Sur le rapport du ministre de la guerre et le conseil des ministres entendu;

Considérant qu'il reste encore de graves problèmes à résoudre relativement à la réorganisation de l'armée, et qu'il est essentiel de laisser achever cette œuvre importante par ceux-là mêmes qui l'ont commencée,

Décrète:

Art. 1er. Sont maintenus dans les fonctions de commandant de corps d'armée, les généraux de division dont les noms suivent, savoir:

MM. Clinchant, au 1er corps d'armée.
Montaudon, au 2e corps d'armée.
Lebrun, au 3e corps d'armée.
Deligny, au 4e corps d'armée.
Bataille, au 5e corps d'armée.
Douay, au 6e corps d'armée.
Le duc d'Aumale, au 7e corps d'armée.
Ducrot, au 8e corps d'armée.
Espivent de la Villesboisnet, au 11e corps d'armée.
De Lartigue, au 12e corps d'armée.
Picard, au 13e corps d'armée.
Bourbaki, au 14e corps d'armée.
Lallemand, au 15e corps d'armée.
Le baron Aymard, au 16e corps.
De Salignac-Fénelon, au 17e corps d'armée.

—Nous lisons dans le *Messager Franco-Américain*:

Nous avons le vif regret d'annoncer la mort de Mme Marie Blanc, la troisième et dernière victime du drame de la 33e rue. Mme Blanc est morte hier à deux heures du matin, à l'hôpital de Bellevue, où elle languissait depuis quinze jours. Elle a succombé aux suites de la blessure qu'elle avait reçue à la tête et dont il avait été impossible d'extraire la balle. La pauvre femme était âgée de 26 ans seulement.

—Au comice agricole de Mirecourt, M. Buffet a prononcé un discours dans lequel il a dit de M. le maréchal de Mac-Mahon que sa présence à la tête du gouvernement était la sauvegarde des "honnêtes gens"; qu'il saurait se montrer à la hauteur des épreuves qu'il plairait à la Providence de lui envoyer; que, dans les circonstances difficiles qui pourront se produire, il saura accomplir ce que lui commandera l'intérêt de la France et ce qui lui semblera juste et légitime.

—On mande de Bruxelles, le 27 septembre:

"Aujourd'hui, à deux heures trente minutes, a eu lieu l'ouverture du Congrès international d'hygiène et de sauvetage. Le roi, plusieurs membres du corps diplomatique, parmi lesquels le baron Baude, ministre de France, ainsi que les ministres belges, y assistaient.

"M. Vervoort a été nommé président."

BAZAINE EN ESPAGNE.—On lit dans une correspondance d'Espagne que l'ex-maréchal Bazaine est en ce moment à Llanes, petit village des Asturies, sur les confins de la province de Santander, où le comte de Mendoza-Cortina lui a offert l'hospitalité. Ancien consul du Mexique, parent aujourd'hui par son neveu, M. Mendoza-Cortina est propriétaire des mines de San-Luis de Potosi au Mexique.

Ses relations avec l'ex-maréchal sont récentes: elles proviennent de cette circonstance que c'est à sa caisse que la belle-mère du maréchal touche les revenus de son hacienda à Mexico.

En effet, Bazaine n'a aucune fortune personnelle; la dot de sa femme a été complètement absorbée par les frais du procès, que le fisc français a recouvrés avec une exactitude implacable, au point de faire même saisir, après l'évasion, les culottes et le manteau du commandant de Metz. Ces objets sont aujourd'hui déposés, en attendant la vente, au greffe du tribunal de Nice.

—Un drame épouvantable vient de se passer à Liverpool.

La veuve de M. Martin, ancien caissier de la North Western Bank, dont le cerveau paraissait troublé depuis la mort de son mari, remontant à une douzaine de mois, vient de tuer deux de ses filles, âgées de onze et treize ans, à coups de revolver; elle a essayé ensuite de tuer de la même façon deux autres de ses enfants, plus jeunes de quelques années, puis elle a attenté à ses jours en se tirant une balle dans la tête.

Elle n'est pas morte, mais on croit qu'on blessure est mortelle.

—La *Melbourne Argus* nous apporte de tristes détails sur les pertes immenses que la sécheresse a causées aux "runs" australiens. Dans l'intérieur du pays, la navigation a été pendant plusieurs jours presque impossible sur les rivières, par suite de l'accumulation d'animaux morts qu'emportait le courant.

On cite un "établissement" qui a perdu plus de 2,000 bœufs, et un autre plus de 150,000 moutons. L'herbe est si rare, qu'on est obligé de tuer les agneaux pour épargner les brebis.

—C'est le 1er novembre prochain que s'ouvrira, à Madrid, l'exposition internationale des vins, dont nous avons déjà parlé.

Le jury se composera d'Espagnols, qui s'adjoindront quelques étrangers.

DÉPÊCHES

Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

La loi martiale dans la Caroline du Sud.

Proclamation du Président Grant.

Assassinat de blancs par les nègres dans le comté de Charleston.

Nouvelles très graves d'Orient.

LES KUKLUX NÈGRES DE LA CAROLINE DU SUD.

Assassinat de plusieurs blancs démocrates dans le comté de Charleston.

Charleston, 17—A une assemblée mixte de démocrates et de radicaux qui a eu lieu hier à Cainhoy, dans le comté de Charleston, à neuf milles à peu près de la ville, une altercation entre deux individus opposés en politique a été cause d'une rixe sanglante.

Il avait été convenu que démocrates et radicaux iraient au meeting sans armes; mais un coup de pistolet ayant été tiré par un homme qui s'est pris de querelle avec un autre, les nègres appartenant à la milice de l'État qui étaient en grande majorité dans l'assemblée, sont allés chercher leurs mousquets qu'ils avaient cachés non loin du lieu du rendez-vous, et revenant sur leurs pas ont fait feu sur les blancs en se dissimulant derrière les broussailles.

Les blancs étant en très petit nombre et pas armés n'ont pu que battre en retraite et gagner le bateau qui les avait transportés à Cainhoy. Trois des blancs ont été tués et quatorze autres blessés plus ou moins grièvement. Les morts ont été abandonnés sur le champ de bataille qui est resté en possession des nègres.

CHARLESTON.

Quatre-vingts blancs armés ont quitté Charleston hier après-midi pour se rendre à Cainhoy, afin de reprendre les corps de ceux qui ont été tués et de protéger les blancs sans défense de ce voisinage qui ont lieu de craindre d'être attaqués par les nègres ou d'avoir leurs propriétés incendiées.

La proclamation du Président Grant.

Washington, 17 oct.—Voici le texte de la proclamation du général Grant relativement à la Caroline du Sud:

"Par le Président des États-Unis—Proclamation:

Attendu, qu'il a été démontré d'une manière satisfaisante qu'il y a insurrection et qu'il se commet des actes de violence dans plusieurs comtés de la Caroline du Sud, et qu'il existe aussi dans plusieurs comtés certaines combinaisons contraires à la loi, et des sociétés connues sous le nom de "Rifle Clubs" qui parcourent l'État à cheval, jour et nuit avec des armes, assassinant des citoyens paisibles et intimidant les autres; lesquelles sociétés, quoique prohibées par la loi, ne peuvent pas être contrôlées ou supprimées par des moyens ordinaires et par les tribunaux.

Attendu, qu'il est prescrit dans la Constitution que les États-Unis accorderont protection à chaque État de cette Union, sur la requête de la Législature ou de l'Exécutif, lorsque la Législature ne peut pas être réunie, contre toute violence domestique;

Attendu que conformément aux lois qui dérivent de cet article de la Constitution il est prescrit que le Président est autorisé, dans le cas d'une insurrection dans un État ou d'une résistance aux lois du dit État, à la requête de la Législature ou de l'Exécutif lorsque la Législature ne peut pas être convoquée, à appeler sous les armes les milices des autres États, ou à employer une partie des forces de terre et de mer des États-Unis pour supprimer cette insurrection, ou pour faire respecter les lois du dit État;

Attendu, que la Législature de la Caroline du Sud n'est pas actuellement en session; qu'elle ne peut se réunir en temps voulu pour faire face aux événements; et que l'Exécutif de cet État s'est adressé à moi en vertu de la section 4 de l'article 4 de la constitution des États-Unis et des lois qui ont été faites en conséquence, me demandant autant de troupes qu'il sera nécessaire pour protéger les citoyens du dit État contre des actes de violence et pour mettre les lois à exécution;

Attendu, qu'il est prescrit que chaque fois que le Président, dans son jugement, croira devoir employer des troupes dans le but indiqué, il devra préalablement lancer une proclamation, demandant aux insurgés de se disperser et de se retirer paisiblement chez eux dans un laps de temps prescrit; en conséquence,

Moi, Ulysses S. Grant, Président des États-Unis, je fais ma proclamation et je commande à tous ceux qui sont engagés dans ces combinaisons insurrectionnelles et illégales de se disperser et de se retirer paisiblement chez eux dans une limite de trois jours, à partir de cette date; d'abandonner les dites combinaisons illégales; et de se soumettre aux lois et aux autorités constituées du dit État."

J'invoque également l'aide et la coopération de tous les bons citoyens pour faire respecter les lois et préserver la paix publique.

En foi de quoi, j'ai signé cette proclamation et j'y ai fait apposer le sceau de l'État.

Fait à Washington ce dix septième jour d'Octobre de l'année de Notre Seigneur 1876, et de la cent-et-unième année de l'Indépendance des États-Unis.

Par le Président.
JOHN L. CADWALADER,
Agissant comme Secrétaire d'État.

L'ordre du secrétaire de la guerre.

Washington, 17 oct.—Voici le texte de l'ordre du secrétaire de la guerre au général Sherman, relativement à la Caroline du Sud:

Département de la Guerre,
17 octobre 1876.

Général W. T. Sherman; commandant l'armée des États-Unis:

Monsieur.—En vue de l'état des affaires dans la Caroline du Sud, il est possible que la proclamation du Président en date d'aujourd'hui ne soit pas obéi. En prévision d'un tel événement vous ordonnerez immédiatement à toutes les troupes disponibles de la division militaire des États de l'Atlantique de se rapporter au général Ruger, commandant à Columbia, Caroline du Sud; et vous expliquerez à cet officier de les placer dans telles localités où elles pourraient être plus utiles en cas de résistance à l'autorité des États-Unis.

Il est à espérer qu'il n'y aura pas de collision; mais faites savoir au général Ruger que la détermination bien arrêtée du gouvernement est de suivre à la lettre les termes de la proclamation et de la faire respecter avec les forces militaires du gouvernement général, aidées s'il le faut des milices des différents États.

Très respectueusement, votre obéissant serviteur,

G. D. CAMERON,
Secrétaire de la guerre.

Le major général Chandler remplacera le lieutenant colonel Jas. A. Ekin, comme quartier maître en chef du département du Sud.

L'outrage de Cainhoy.

Charleston, 17—Une grande excitation a régné ici toute la journée relativement à l'affaire Cainhoy. Les cadavres des trois blancs qui ont été tués ont été retrouvés aujourd'hui. Ils avaient été dépouillés de leurs vêtements et horriblement mutilés. L'un de ceux qui ont été blessés est mort cette après-midi et on craint que plusieurs autres meurent.

Le corps d'un nègre a été trouvé sur le terrain. On pense qu'il aura été tué accidentellement par les autres nègres lorsqu'ils ont tiré dans les broussailles. On ne croit pas qu'il y ait eu d'autres nègres tués ou blessés. Un détachement de blancs armés garde les familles blanches du village. Les nègres ont disparu.

Séance du Cabinet.

Washington, 17 oct—Il y a eu une séance du Cabinet aujourd'hui. Tous les membres étaient présents à l'exception du secrétaire d'État. Le secrétaire Chandler part pour New York ce soir.

Fin de l'épidémie de fièvre jaune à Savannah.

Savannah, 17 oct—Le maire et le président de l'association charitable de Savannah, annoncent que la ville n'a plus besoin de secours, grâce à la générosité du peuple américain.

Bulletin météorologique.

Pour les États du Golfe, hausse du baromètre, vent variant du nord à l'est. Temps plus chaud et partiellement couvert.

Bulletin maritime.

Passe du Sud-Ouest, 17 oct.—Arrivés: 3 navire Tappahannock, Cockney, patron, venant de la Havane, consigné à L. E. Roberts; le steamer Gussie, Hill, patron, d'Indianola; la barque française Harold, Pontic, patron, en 59 jours du Hâvre, consigné à J. Fouts & Cie.; la goëlette Wm. M. Jones, Davis, patron, de New York.

Parti, le steamer Strasbourg pour Brême.

Après-midi.—Arrivés: le steamer anglais Haytian, Watson, patron, venant de Liverpool; le steamer Cuba, Mclntosh, patron, venant de New York, consigné à J. W. Witherspoon.

Marchés étrangers.

Liverpool, 17 oct—Future faibles. Middling uplands, non au-dessous de low middling, livraison d'octobre et de novembre par voilier, 5 27|32; uplands strict low middling, nouvelle récolte, livraison de novembre et de décembre par voilier, 5 7|8; uplands low middling clause, livraison de novembre et de décembre, 5 29|32; uplands low middling clause, nouvelle récolte, livraison de décembre et de janvier, 5 29|32.

LES AFFAIRES D'ORIENT.

Londres, 17—Une dépêche de Constantinople au *Standard* dit que l'on conserve une grande anxiété dans cette ville et qu'il y a peu d'espoir d'éviter la guerre. Le sentiment populaire est très excité contre la Russie. On s'attend à une démonstration en faveur de la guerre, à l'occasion du Baïram, la grande fête annuelle des Turcs, qui commence cette semaine.

Les Turcs parlent avec calme de la probabilité d'une guerre avec la Russie et disent qu'ils sont décidés à accepter la lutte, comptant qu'ils auront assez d'argent pour la campagne.

Le correspondant du *Standard* à Vienne télégraphie que l'Autriche a fait part à la Servie et au Monténégro de son acceptation de la proposition de la Porte en égard à l'armistice de six mois.

Le correspondant du *Daily News* à Vienne dit: On croit que la Grèce est en faveur de la paix, mais il paraît que l'Impératrice et le Czarovitch sont fortement attachés au parti de la guerre.

Une dépêche de Belgrade au *Times* dit: Le gouvernement annonce l'arrivée à Kladova de quatre mille Cosaques avec sept cents chevaux. Ils se sont rendus à Deligrade. On en attendait mille autres hier.

La mission du colonel Dehtchkoff.

Londres, 17 oct—Une dépêche de Berlin au *Times* dit que la mission du colonel Dehtchkoff consiste à s'adresser tout particulièrement au parti militaire à la cour d'Autriche, en lui recommandant de faire cause commune avec la Russie et d'adopter sa politique de conquête.

L'embarras d'argent de la Russie.

Une dépêche spéciale de Berlin au Times dit: Après avoir dépensé vingt millions de roubles dans l'espace de trois mois, en essayant de maintenir la valeur nominale du papier monnaie, la Banque nationale de St. Pétersbourg a dû s'avouer vaincue et ne continuera plus à donner de l'or pour du papier. On pense que le gouvernement russe va essayer de faire un emprunt à la Hollande.

La *Pall Mall Gazette* sur la situation.

La *Pall Mall Gazette* dit dans un article éditorial qui a paru cette après midi que la Russie est actuellement en guerre avec la Turquie et qu'il est inutile de continuer des négociations diplomatiques.

L'attitude menaçante de la Russie.

Londres, 17 oct—Le correspondant du *Times* à Belgrade, donnant ses vues sur la situation, dit: Il n'est pas un agent diplomatique ici qui ne soit convaincu que nous sommes à la veille d'une grande guerre dans l'Orient.

La seule différence d'opinion consiste à savoir si la guerre commencera immédiatement ou au printemps. Tout semble indiquer qu'elle sera lieu presque immédiatement, ce qui serait à l'avantage de la Russie et de la Servie. D'étranges rumeurs circulent relativement à l'attitude de l'Autriche. Des dépêches quasi-officielles ont été reçues à Belgrade dimanche, annonçant que l'empereur d'Autriche a informé le czar qu'il entendait garder la neutralité et qu'il n'objecterait pas à une occupation limitée d'une des provinces chrétiennes de la Turquie.

St. Pétersbourg, 17.—Le *Journal*, un organe quasi-officiel, dit que la population de Constantinople regarde la guerre comme inévitable et voudrait voir la Russie arriver à une solution quelconque sans délai. Une assemblée d'hommes d'État Russes à Livadia indique une crise dans la politique du pays.

Des dépêches officielles reçues ce matin annoncent que les troupes Russes se massent en vue du Bosphore et près du siège de la guerre.

Une dépêche de St-Pétersbourg au *Times* de Londres, en date du 11 octobre, dit: L'impression générale ici est que la Russie est actuellement à la veille d'une guerre qu'elle a si longtemps désirée.

Conférence des Puissances.

Londres, 17 oct—Une dépêche spéciale de Vienne au *Times* déclare que les gouvernements anglais et français, particulièrement le premier, se sont prononcés en faveur de l'acceptation de l'armistice de six mois. L'Autriche est également en faveur de même, mais elle attend l'Allemagne qui n'a pas encore annoncé sa décision. L'Italie, pressée par l'Angleterre de répondre, dit qu'elle ne veut pas entrer sur la décision de la Servie, parce qu'elle considère l'armistice comme étant désavantageux pour la Servie.

Préparatifs de la Russie.

Un télégramme de Bucharest à l'agence de *Reuter* dit qu'un contrat a été conclu entre les compagnies de chemins de fer de la Russie et celles de la Roumanie, en vertu duquel ces dernières se mettent à la disposition de la Russie et s'engagent à transporter quatre mille hommes par jour.

La triple alliance.

Londres, 17.—Une dépêche de Vienne à l'agence de Reuter rapporte que le gouvernement autrichien n'a pas approuvé la proposition de la Porte relativement à un armistice de six mois; mais soutient au contraire la position prise par la Russie et reste fidèle aux conditions de la triple alliance.

Un armistice de six semaines.

Une dépêche spéciale de Berlin à la *Pall Mall Gazette* dit: les grandes Puissances sont maintenant revenues à la première proposition de Lord Derby, à savoir: de conclure un armistice de six semaines sans condition, afin de donner le temps d'établir les bases d'un traité de paix.

Rumeur d'une alliance entre l'Autriche et la Russie.

Une dépêche de Vienne à l'agence Reuter dit: on croit dans des cercles bien informés qu'une alliance est sur le point d'être conclue entre la Russie et l'Autriche, en vertu de laquelle la Russie occuperait militairement le territoire Turc, dans le cas où la Porte refuserait un armistice de six semaines, tandis que l'Autriche resterait neutre. Si les événements sont de nature à renverser l'empire Ottoman la Russie accorderait alors à l'Autriche une certaine partie du territoire conquis.

Une panique à Londres.

Londres, 17—Il y a eu panique aujourd'hui à la Bourse en ce qui regarde les Bons étrangers et surtout les fonds turcs et russes. Les premiers ont baissé d'un demi à un pour cent et les derniers de deux et demi à cinq pour cent.

Marché monétaire.

New York, 17, après-midi.—Argent calme à la clôture, à 2, sterling plus ferme à 4, or fort à 109 3|4, gouvernements un peu plus forts, nouveaux 5 s. 107 7|8. Bons d'État fermes, stock un peu plus bas.

Reliquat de la sous-trésorerie: Or, $45,174,574, billets $40,235,445. La sous-trésorerie a payé $15,000 en à-compte sur l'intérêt et $3,000 pour les Bons. Recettes de la Douane, $297,000.

Marchés américains.

New York, 17, après-midi—Coton facile à la clôture. Middling uplands 10 7|8. Orléans 11 1|16. Ventes 1077 balles. Recettes nettes 61, en gros 7,676. Recettes nettes consolidées 73,972 balles. Exportation: à la Grande Bretagne 20,750 balles, en France 14,085, au continent 9716. Futurs calmes à la clôture. Ventes 15,500 balles comme suit: octobre 10 7|8, novembre 10 13|16 à 10 31|32, décembre 11 5|32 à 11 3|16, janvier 11 3|8 à 11 13|32, février 11 19|32 à 11 5|8, mars 11 25|32 à 11 13|16, avril 11 31|32, mai 12 3|16, juin 12 11|32 à 12 3|8, juillet 12 17|32 à 12 9|16, août 12 5|8 à 12 11|16.

LE GOUVERNEUR TILDEN ET LA LOUISIANE.—En 1875, quand Sheridan dragonnait la Législature et aidait à l'organiser sous le contrôle de mécréants radicaux usurpateurs, le gouverneur Tilden, de New York, n'a pas hésité à envoyer un message spécial à la législature de son État pour dénoncer ces violences. Son message se termine par ces remarques solennelles:

New York, le premier des États de l'Union américaine en population, en ressources et en pouvoir militaire, doit déclarer ses sentiments dans cette occasion avec une précision, une dignité et une expression solennelle qui commandent l'attention de la part du Congrès des autres États et de tout le pays. Avec la même unanimité que lorsqu'il a soutenu les armes de l'Union dans le conflit passé il doit maintenant s'appliquer au devoir grand et sacré de rétablir la liberté civile et les droits personnels des individus, de restaurer les idées et les habitudes de liberté et de réaffirmer la suprématie de l'autorité civile sur le pouvoir militaire dans toute la République.

SAMUEL J. TILDEN.

RÈGLEMENTS DE LA POSTE.

Département des Postes,
Washington, 15 juillet 1876.

Dans une loi votée par le Congrès et approuvée par le Président se trouvent les sections suivantes:

Section 15.—Les journaux et les brochures d'occasion, les publications régulières destinées principalement à servir de véhicule aux annonces, ou à être distribuées gratis, ainsi que tout imprimé de la 3e classe, excepté les circulaires non cachetées, seront transmis par la malle au taux de 1 cent par deux onces ou moins, et 1 cent par deux onces additionnelles [illegible]

[illegible]

LES VOTES ÉLECTORAUX

POUR LA PRÉSIDENCE.

Voici la liste des votes électoraux attribués à chaque État pour l'élection présidentielle de 1876.

[illegible]

BULLETIN FINANCIER.

Mardi soir, 17 octobre 1876.

Compte rendu de la Chambre de Compensation (Clearing House) de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

—Aujourd'hui, à une réunion du New Orleans Clearing House Association, les messieurs dont les noms suivent ont été élus officiers pour l'année courante: G. Gaines, président; Samuel H. Kennedy, vice-président; [illegible] Jos. N. Ogden, Geo. Jonas et Carl Kohn, comité de direction.—Il a été adopté des résolutions à la mémoire de Mr Louis Schneider, président de la banque Germania Nationale.

[illegible]

L'or a ouvert à 109 1|4 à 109 1|2 contre 109 1|4 à New York, et fermé à 109 3|4 à 110 contre 109 7|8 à New-York. [illegible]

Le cours de Paris à New York a fait baisser le sterling de 2 1|2 cents environ pour cent, et les francs de 5 3|4 pour cent. [illegible]

[illegible]

Voici le rapport officiel des ventes annoncées au Stock Exchange de la Nlle-Orléans:

[illegible]

La seule transaction qui a été annoncée à l'Exchange est de $5000 de bons à prime à 32 3|4.

Les actions ont encore été négligées. Les consolidés de l'État n'ont pas trouvé beaucoup d'acheteurs et ont été délaissés. Taux de clôture, 50 1|4 à 50 1|2.

Nous avons constaté une assez bonne demande de bons à prime; les taux ont été quelque peu irréguliers; ils ont, cependant, fermé à 32 1|4 à 32 1|2, comme hier.

BULLETIN COMMERCIAL.

Mardi soir, 17 octobre 1876.

COTON.—Les ventes d'aujourd'hui (additionnées) 130 balles additionnelles (hier) embrassent 6350 balles à des prix qui n'exigent aucun changement dans notre tableau des cours.

BASE DE CLASSIFICATION AMÉRICAINE.

Cotes générales		Cotes de l'Exch.
Inferior	5⅞ à 7⅛	[illegible]
Low ordinary	7⅞ à 8	[illegible]
Ordinary	8⅛ à 8½	8⅜
Strict ordinary	8⅝ à 9	[illegible]
Good ordinary	9⅛ à 9½	[illegible]
Strict good ord.	9¾ à 9⅞	[illegible]
Low middling	10⅛ à 10⅜	10⅛
Strict low mid.	10⅜ à 10⅝	[illegible]
Middling	10⅝ à 10¾	10⅝
Strict middling	10⅞ à 11	[illegible]
Good middling	11 à 11⅛	11
Middling fair	11¼ à 11⅜	11⅛
Fair	12¼ à 12⅜	[illegible]

L'Exchange porte à 30,631 le montant de balles embarquées, dont 5,369 pour Liverpool, 25,316 pour le Hâvre, 300 pour la mer du Nord, 50 pour Brême, 300 pour la Méditerranée et 3,300 pour les ports de la côte, laissant dans les mains des Facteurs [illegible]

—ÉTAT DU MARCHÉ AU COTON—

Stock en mains, le 1er septembre 1876, balles		[illegible]
Arrivé depuis le der. état	5,194	
Précédemment	144,866	149,959
Total		178,208
Expédié aujourd'hui	1,060	
Expédié précédemment	79,906	80,966
Stock sur place et à bord non expédié		96,240
Stock, même temps l'an dernier		78,887

TABAC—Il n'a été rapporté aujourd'hui qu'une vente de 4 boucauts [illegible] Le premier boucaut est de la nouvelle récolte, [illegible] expédié par M. I. T. Harris & Co., de Huntsville, du haut Cumberland, Tennessee, et consigné à MM. Kirkpatrick & Beale. En examinant l'échantillon, le tabac on voit qu'il est de pleine maturité, de bonne qualité, avec des feuilles d'environ 26 pouces. On peut bien le classer "good". Le montant de boucauts en vente est le même que samedi, et le stock sur place est porté à 11,380 boucauts.

Nous continuons à coter:

Low Lugs	5¼ @ 6¼
Medium à Good Lugs	7 @ 9
Low Leaf	9½ @ 10
Medium	10½ @ 12
Good	12½ @ 14
Fine	14½ @ 15½
Selections	16 @ 17

—ÉTAT DU MARCHÉ AU TABAC—

Stock en mains le 1er sept 1876		11,6[illegible]
Arrivé dep. 3 jours		
Précédemment	1,145	1,1[illegible]
Total		12,8[illegible]
Expédié depuis 3 jours	3[illegible]	
Précédemment	3[illegible]	
Mis en balles, consommation de la ville, etc.	145	[illegible]
Stock en mains, &c.		11,380

SUCRE NOUVEAU DE LA LOUISIANE.—Reçu 36 boucauts. Fair à fully fair 10¼ c. la livre; jaune clarifié 11 à 11 ½.

MÉLASSE.—Reçu 48 barils, fair à prime 63 c. le gallon; strictly prime 71 c.

FARINE.—Vendu, 964 barils aux prix suivants: Double extra, $4 50 le baril, low treble extra $5 25; good treble extra, $5 75 [illegible]; family extra, $7 12½.

[illegible]

VIANDES SALÉES SÈCHES—[illegible] 8 c. la livre; au détail, 8¼ c.

JAMBON—Choice passé au sucre, vieux; petite grosseur 16½ c.; le nouveau 17 c. [illegible]

GRAISSE—La graisse en tierçons prime et raffinée vaut 11¼ à 11½ c. la livre; en barillets, 11¾ à 12 c.

BACON—Épaules, 8¾ c. la livre; clear rib sides 10¼ c.; clear sides 10½. Au détail, ¼ c. de plus.

PORC—Le Mess vaut $19 00 le baril. Au détail, $19 50.

WHISKEY—Le whiskey commun à choice rectifié vaut $1 10 à $1 13 le gallon, whiskey rectifié de la Louisiane $1 12; celui de l'Ouest $1 12.

MAIS—Vendu 500 sacs aux prix suivants: blanc mêlé 60 c. le boisseau, jaune 60 c.

AVOINE—Mêlé 44 c. le boisseau, choix de St. Louis 46 à 50 c.

SON—Texas 78 c. les 100 livres, de l'Ouest 80 c.

FOIN—Prime $17 50 la tonne.

TOURTEAUX, &c.—Les grosses ventes de l'Ouest valent $2 50 la douzaine; les poules, $3 50 à $4 00; [illegible]

ŒUFS—Les œufs de l'Ouest valent de 18 à 20 c. la douzaine; ceux de la Louisiane, 20 à 22 c.

BEURRE—Celui de l'ouest vaut 28 c. la livre; médium, 23 c.; beurre de choix de Goshen, 35 c. médium, 28 c.

LAINE—Laine du Texas est rare et se vend à livrer à raison de 20 à 21 c. la livre; Burry 14 à 15 c.; clear de la Louisiane 24 à 25 c.; [illegible] 15 à 17 c.

MOUSSE—Grise 1¼ à 2¼ c. la livre; brune 2¾ à 3¼; noire 3 à 3½ c. la livre.

POMMES DE TERRE, &c.—Les pommes de terre valent de $1 [illegible] le baril; les oignons, $3 00; [illegible]

[illegible]

PRIX DES BESTIAUX.

[illegible]

BULLETIN MARITIME.

MARDI, 17 OCTOBRE.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

[illegible]

ARRIVÉS.

[illegible]

BATEAUX A VAPEUR.

[illegible]

EXPORTATIONS.

[illegible]

IMPORTATIONS.

NEW YORK—[illegible]

VERA CRUZ—[illegible]

REÇU DE L'INTÉRIEUR.

BAYOU SARA—[illegible]

WASHINGTON—[illegible]

BILOXI—[illegible]

ST-LOUIS—[illegible]

RIVIÈRE OUACHITA—[illegible]

SHREVEPORT—[illegible]

BAS DU FLEUVE—[illegible]

THIBODAUX—[illegible]

Par les chemins de fer.

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS R.R.—[illegible]

NEW ORLEANS & TEXAS RAIL ROAD—[illegible]

NEW ORLEANS & MOBILE RAIL ROAD—[illegible]

N. ORLEANS, ST. LOUIS & CHICAGO R.R.—[illegible]

LISTE DE NAVIRES en partance pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK. [illegible]

BOSTON. [illegible]

THOMASTON, Me. [illegible]

PORTLAND, Me. [illegible]

HAVANE. [illegible]

LIVERPOOL. [illegible]

LONDRES. [illegible]

BRISTOL. [illegible]

GLOUCESTER, ANG. [illegible]

GREENOCK. [illegible]

DUNDEE. [illegible]

SLIGO. [illegible]

MILFORD. [illegible]

GALWAY. [illegible]

DUBLIN. [illegible]

LYNN. [illegible]

ABERDEEN. [illegible]

BREST. [illegible]

BELFAST. [illegible]

NEWPORT. [illegible]

ANVERS. [illegible]

HAVRE. [illegible]

MARSEILLE. [illegible]

BORDEAUX. [illegible]

BRÊME. [illegible]

HAMBOURG. [illegible]

REVAL. [illegible]

SLAVANGER. [illegible]

[illegible]

VALENCIA. [illegible]

BARCELONE. [illegible]

RIO DE JANEIRO. [illegible]

[illegible]

Pour Tilden et Hendricks.

[illegible]

PROGRAMME

Démocrate Conservateur de la Louisiane.

[illegible]

B. F. AVERY & SONS,

LOUISVILLE, KENTUCKY,

CHARRUES LÉGÈRES,

POUR TERRES A CANNES A SUCRE.

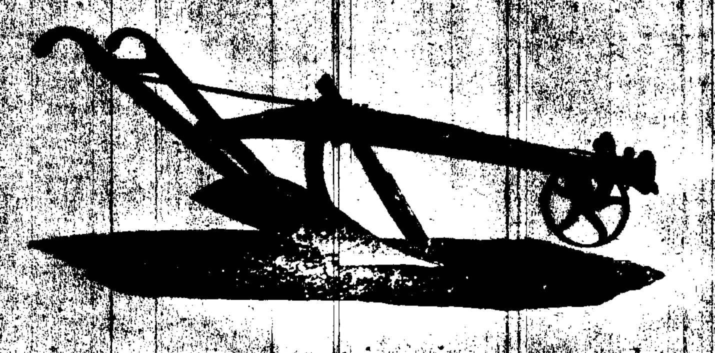

CHARRUE No 60–0, POUR TERRES A SUCRE, TRANCHANT EN ACIER DE 9 POUCES.

La réputation de ces charrues s'étend de plus en plus parmi les grands planteurs sucriers.

CHARRUE No 70–0 POUR TERRES A SUCRE, TRANCHANT EN ACIER DE 10 POUCES.

1. Pour la légèreté.
2. Pour la durée.
3. Pour la beauté du modèle.
4. Pour les matériaux et le travail elles ne le cèdent à aucune des Charrues [illegible] actuellement.

CHARRUE No 90–0 POUR TERRES A SUCRE, TRANCHANT EN ACIER DE 11 POUCES.

1. Les parties sont toutes renouvelables.
2. Les extra se vendent à bas prix.
3. Les oreilles sont du meilleur acier, très polies et une lime ne peut pas les couper.
4. Un extra en pointe détachée se vend avec chaque charrue.

CHARRUE No C. O. TRANCHANT EN ACIER DE 8 1-2 POUCES.

[illegible] magnifique charrue pour le [illegible] et la culture en général.

CHARRUE No D. O. TRANCHANT EN ACIER DE 8 1-2 POUCES.

Aussi bonne pour la culture que le No C. O., mais destinée à une terre plus lourde et exigeant un plus fort attelage.

Ces charrues et ces extra se vendent, à la Nlle-Orléans, par

STAUFFER, MACREADY & CO.,
A. BALDWIN & CO.

ESSAI DE CHARRUES.

On peut essayer ces charrues, n'importe quand, en s'adressant au Cant. JAMES O. ABBOTT, aux soins du City Hotel, Nlle-Orléans. Le [illegible] se fera toujours un plaisir d'en démontrer la supériorité.

[illegible]